



Déclaration liminaire au CHSCT du 10 septembre 2020

EHO!EHO ! ON REVIENT AU BOULOT !

Quand le regretté Claude Nougaro chantait « la brique rouge des Minimes » de sa ville rose, il était loin de s'imaginer que Toulouse serait officiellement déclarée zone rouge COVID le 27 août 2020.

Interdiction de tout rassemblement de plus de 5 000 personnes, rassemblement de plus de 10 personnes soumis à autorisation préalable, et obligation du port du masque dans la totalité de l'espace public, y compris dans la rue, dans de nombreuses villes de France, sous peine de 135 euros d'amende, avec une répression accrue et des pouvoirs spéciaux donnés au préfet. Telles ont été les mesures annoncées par Jean Castex, Premier ministre, à la suite du dernier « conseil de défense ».

Ainsi, après avoir rabâché pendant des mois que les masques étaient inutiles, le gouvernement les impose maintenant presque partout. Oh, partout, certes, mais si l'on en croit « notre bon président » le 8 septembre à Clermont-Ferrand, un masque plus léger qui ne l'empêche pas, lui au moins, de respirer, s'il vous plaît.

Le premier devoir des autorités publiques devrait être de veiller à la santé de la population. Malheureusement, devant la stratégie de la politique du choc du gouvernement Macron/Castex, la CGT se doit de lutter inlassablement pour la sécurité sanitaire mais aussi la préservation des droits des salariés. D'évidence, ceux qui prennent ces mesures en utilisant les pouvoirs spéciaux que leur donne l'état d'urgence sont les mêmes qui ont menti sur tout, les mêmes qui poursuivent la destruction du système de santé, les fermetures de lits dans les hôpitaux.

Chacun ses priorités, chacun ses objectifs : alors même que les agents attendent désespérément, en ces temps de rentrée scolaire sous haute paranoïa, l'arbitrage ministériel au sujet des ASA garde d'enfants, alors même que les cas de fermeture de classes ou d'écoles explosent, plutôt que de rendre le masque gratuit notamment à l'école et à l'université (coût moyen estimé du port du masque pour une famille de 4 personnes : 223 € mensuels), le gouvernement préfère sévir avec une véritable fuite en avant dans l'arsenal répressif.

Côté matraque, sur simple dénonciation, sanctions et fermetures des locaux peuvent être décidées à l'encontre d'organisations politiques ou syndicales.

Rien que pour non-port du masque, M. Castex revendique 700 verbalisations par jour depuis le 17 août ! À Paris, des CRS rentrent en force dans un café et matraquent pour imposer le masque. Dans les Alpes-Maritimes, un salarié d'un supermarché est brutalement interpellé par les gendarmes et menotté parce qu'il portait le masque sous le nez...

Bon, rassurez-vous, la même sévérité ne s'applique pas dans tous les secteurs et nos vaillants chefs d'entreprise ont toute liberté d'utiliser les deniers publics généreusement jetés par les fenêtres, sans contrepartie bien évidemment mais était-ce bien la peine de préciser ?

Et que dire de la déclaration du Premier Ministre à l'université d'été du Medef, chef d'oeuvre de realpolitik présenté aux entrepreneurs :

« Vous le savez, beaucoup de mesures de simplification ont été adoptées pendant la crise sanitaire par ordonnances [remise en cause des congés, des repos et du travail hebdomadaire...]. C'est une des vertus de la crise. Je vous indique aujourd'hui que ces dispositions seront prolongées, amplifiées et si possible, pérennisées (...). Je sais que beaucoup d'entre vous considèrent qu'elle (la situation) peut aussi représenter une opportunité ».

Tout est dit, le Covid sert de prétexte aux pires régressions des droits sociaux. Ce constat doit nous inviter toutes et tous à ne pas verser dans la psychose et la résignation, la résistance contre ce gouvernement et sa politique est plus que jamais d'actualité.

De même que reste d'actualité la sécurité sanitaire des salariés et des agents puisqu'il est avéré que l'un des principaux foyers de contamination COVID 19 est le lieu de travail. Quel cynisme quand ce gouvernement, si soucieux de la santé publique et parfaitement au fait de la situation, s'empresse de signer un décret le 29 août restreignant les possibilités de recours au chômage partiel et aux ASA aux agents déjà pour la plupart en longue maladie...

Le CHSCT ministériel du 4 septembre s'est concentré sur la situation des personnels vulnérables ou qui vivent avec une personne vulnérable au sens de l'avis du HCSP du 19 juin 2020. Télétravail pour tous, nous ont-ils dit, pour les autres circulez et envoyez les feuilles de congé... Les agents de la surveillance douane, dont les fonctions sont par essence non-télétravaillables, apprécieront tout particulièrement.

Il devient urgent M. le Président, de divulguer la recette de la sauce à laquelle l'administration veut cuisiner ses agents... Tant parfois l'assaisonnement nous semble indigeste : le saupoudrage des primes COVID, la pincée de retrait des jours RTT/CA à géométrie variable, sont à l'évidence beaucoup plus sucrés à mesure de l'élévation du grade de l'agent.

M. le président, M. le directeur de la DNSCE, nous terminerons ce petit mot en ayant une pensée émue à la mémoire de notre collègue de la DNSCE Lionel Taupiac-Monié, décédé tragiquement ce week-end, pour apporter tout notre soutien à sa famille.